

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 8 SEPTEMBRE 2022

L'an 2022, le 8 septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune du NOYER régulièrement convoqué le 2 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Martine PY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Conseillers municipaux présents : Martine PY, Pierre BOYER, Jean-Pierre Gérard BERTRAND, Jean-Pierre (Pit) BERTRAND, Dominique CHAILLOL, Joëlle DAVID, Brigitte LEBIODA, Renée NOUGUIER, Fabien ROUX.

Conseiller municipal excusé : Michel ROUX a donné procuration à Fabien ROUX.

Secrétaire de séance : Pierre BOYER.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

Aucune remarque n'est formulée au sujet du procès-verbal du précédent conseil municipal du 5 juillet 2022.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire lit l'ordre du jour, à savoir :

- Non respect du règlement de l'eau ;
- Assainissement : demande de financement ;
- Participation à l'étude préalable OPAH ;
- Remboursement de frais ;
- Questions diverses / informations.

Madame le Maire pose la question suivante aux élus « est ce que cet ordre du jour vous pose une problématique de conflit d'intérêt » ?

Les élus concernés par les remboursements de frais sortiront de la salle le moment venu.

NON RESPECT DU REGLEMENT DE L'EAU

Madame le Maire rappelle les faits : au mois de mai une fuite importante sur le réseau d'eau potable dans le hameau des Evarras a permis de découvrir que cette dernière provenait d'un branchement illicite.

L'employé communal a effectué les réparations et supprimé cette installation, cela a nécessité deux jours de travail.

Elle rappelle le détail des frais ainsi engagés par la commune :

- 30 € par heure de travail, soit	420,00 €
- l'emploi pour la pelle	100,00 €
- l'achat de divers matériels :	
o Raccord Leton TE 25x3	17,40 €
o Raccord M 25x3/4	6,90 €
o Raccord F 25x3/4	7,00 €
o Robinet avant CR et purge ¾ M x ¾ EC	32,10 €
o 2 Manchons de rep 25x2	27,40 €
o 2 Manchons 25x2	21,60 €
o Regard CR110 mm PE D25 C3 Isoter H3 (tampon fonte)	347,60 €
o 2 Allonges regard béton 40x40 H=34 cm	81,00 €
o 2 Couvertures regard béton 40x40	52,60 €
Total :	1 113,60 €

Après discussion, à l'unanimité des membres présents et représentés, il est décidé de facturer ce montant à la personne concernée.

ASSAINISSEMENT : DEMANDE DE FINANCEMENT

Madame le Maire rappelle aux élus que lors du conseil municipal du 17 mars 2022 (vote des budgets primitifs), ils avaient évoqué la possibilité de recourir à un emprunt pour finaliser la mise aux normes du réseau d'assainissement pour le haut de la commune.

En effet, les subventions accordées et la part d'autofinancement de la commune sont insuffisantes.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de se renseigner auprès d'organismes bancaires pour la souscription d'un prêt.

Cette autorisation est accordée à l'unanimité des membres présents et représentés.

PARTICIPATION A L'ETUDE PREALABLE OPAH

Lors du conseil municipal du 26 janvier 2022, les élus avaient délibéré afin de participer au groupement de commande pour la sélection d'un prestataire chargé de réaliser l'étude de diagnostic de l'habitat dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

Suite à l'étude préalable habitat, réalisée par le prestataire SOLIHA, et afin de poursuivre la démarche engagée pour la mise en œuvre d'un programme d'OPAH (Organisation Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur le territoire, le conseil communautaire du 29 juin 2022 a validé la convention constitutive d'un nouveau groupement de commandes. Ce dernier vise à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH.

Il est maintenant nécessaire que chaque commune partie prenante du groupement de commandes se prononce sur cette nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de participer au groupement de commande pour la sélection d'un prestataire chargé de réaliser une étude préalable d'OPAH,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document utile et à mandater toute facture découlant de cette opération.

REMBOURSEMENTS DE FRAIS

Madame le Maire indique qu'à la demande de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), un vote doit avoir lieu pour le remboursement de frais engagés par les élus :

- Monsieur Pierre BOYER a engagé des frais pour faire refaire un jeu de clés pour l'église Sainte Agathe pour un montant de 18 €.
- Monsieur Jean-Pierre Gérard BERTRAND a engagé des frais de réception avec le cabinet Merlin pour un montant de : 52 € et 40,50 €.
- Madame Brigitte LEBIODA a acheté pour la bibliothèque 2 livres à un particulier pour un montant de 13 € ainsi que des livres à la Petite Ourse pour 33 € + 12 €.

Madame le Maire propose que ces sommes leur soient remboursées.

Madame le Maire demande à ce que les élus concernés ne participent pas au vote et sortent de la salle.

Cette proposition de remboursements est approuvée par les autres membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

• New Deal Mobile

Le gouvernement et les quatre opérateurs de téléphonie mobile ont contractualisé, en janvier 2018, un accord pour réduire la fracture numérique existant entre les territoires. L'équipe

projet a étudié la situation de la commune du Noyer et confirme l'absence d'une couverture 4G de bonne qualité.

Ce constat peut conduire l'équipe projet départementale à proposer de prioriser cette zone, caractérisée par l'implantation d'un pylône.

Pour ce faire, la commune doit se porter candidate auprès de l'équipe projet qui prépare l'exercice départemental 2023.

Après discussion, le conseil municipal accepte cette proposition de dépôt de candidature par 9 voix pour et 1 abstention de Madame Brigitte LEBIODA (électrosensibilité).

- **Panneau d'affichage**

Un panneau d'affichage sera installé à côté de la petite porte de l'église Sainte Agathe pour indiquer les jours et horaires des messes.

- **Sortie chiens de traîneau**

Monsieur FRANCOIS, habitant la commune du Glaizil, a souhaité rencontrer les élus du Noyer pour les informer de son projet pédagogique avec l'école de Poligny.

Cette personne se propose dans le cadre des cérémonies du 11 novembre de projeter un film à l'école de Poligny le 10 novembre sur l'arrivée des chiens de traîneau en France durant la première guerre mondiale. De plus, le 11 novembre, une prestation canine (balade) serait effectuée l'après-midi dans le secteur de la chapelle Saint Etienne.

Enfin, pour ne pas laisser de côté les autres enfants de la commune scolarisés dans d'autres écoles, dans le secteur privé ou à domicile, Madame le Maire a souhaité rencontrer à nouveau monsieur FRANCOIS pour finaliser le projet pour tous les enfants du Noyer.

- **Assainissement**

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Pierre BERTRAND.

Ce dernier informe les élus que la STEP devrait être mise en service pour la fin octobre ; le réseau de transfert est terminé, il reste le raccordement à réaliser. En ce qui concerne les travaux de réseau : le Rivet est terminé, la descente de la Ville est en cours, ainsi que le Serre. Quelques travaux supplémentaires ont été nécessaires au Marthouret et à La Ville.

A 21 heures 35, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu pour être affiché le 14/10/2022, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.